



mrc

La Haute  
Yamaska

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, que lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 2025-11-283 suivante :

ATTENDU qu'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC fixe par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers selon les catégories qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Russell

Appuyé par : Nathalie Gauvin

Et résolu :

De fixer les tarifs comme suit :

- 6,50 \$ pour un déplacement entre une municipalité locale du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et la ville de Granby ou entre le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska et les centres médicaux de Brome-Missisquoi (aller simple);
- 34,50 \$ pour l'achat d'un livret de six coupons à 6,50 \$;
- 120,00 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;
- 80,00 \$ pour les étudiant(e)s et employé(e)s du Cégep de Granby pour l'achat d'une passe mensuelle;
- 68,00 \$ pour l'achat d'une demi-passe correspondant à quinze (15) jours consécutifs;
- 5,00 \$ pour l'achat d'un aller simple du circuit Brome-Yamaska;
- 40,00 \$ pour l'achat d'un carnet de dix (10) billets du circuit Brome-Yamaska.

Que ces tarifs entrent en vigueur 30 jours suivant la date de la publication et de l'affichage de la présente résolution et qu'ils seront en vigueur jusqu'à leur remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour de plus amples renseignements concernant le service de transport collectif, la population est invitée à communiquer avec l'organisme Transport adapté pour nous inc. au 450 539-4515 (ou au numéro sans frais 1 877 539-4515).

Fait à Granby (Québec), ce 3 décembre 2025.

Le directeur général et  
greffier-trésorier,

Jean Hogue